



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 juin 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2026

Application agréée E-legalite.com

98_DE-030-213 002231-2026 0625-2026_51-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

Présents : Chassary Ghislain, Forestier Bruno, Magny Laure, Martinez Pascal, Cachon Carole, Foulgon David, Lozano Christelle, Dumas Ludovic, Selzer Bianca, Mélenchon Hervé, Lopez Michel, Fabre Christian, Larguier Jérôme, Pechberty Miriana, André Muriel, Deblois Sandrine, Hébrard Fabrice, Roure Julien, Aymard Mélanie, Vallon Émilie, Josserand Mélanie, Paoli Baptiste.

Pouvoirs : Julien Patrice à Mélenchon Hervé, Vigne Nathalie à Selzer Bianca, Rouis Pauline à Lozano Christelle.

Absents : Laurès Chantal, Garcia Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Lozano Christelle.

N° 2026-51 / 8.7 : Avis enquête publique relatif à la demande d'autorisation environnementale pour la première phase de la réouverture aux voyageurs de la ligne Alès - Bessèges.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation du public organisée par arrêté préfectoral du 4 mai au 5 août 2026 concernant la demande d'autorisation environnementale relative à la première phase de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Alès-Bessèges.

Monsieur le Maire estime que la commune de Rousson est directement concernée par ce projet et que la réouverture de cette ligne constitue un enjeu majeur pour l'amélioration des déplacements quotidiens des habitants, notamment des salariés, étudiants et lycéens du bassin alésien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre l'avis suivant :

**Pour une réouverture indispensable de la ligne Alès - Bessèges
Un choix d'avenir pour le territoire.**

Préambule : Un engagement politique et citoyen :

Depuis la suspension du service voyageurs en 2012, la réouverture de la ligne Alès-Bessèges n'est pas une simple demande nostalgique d'un mode de transport passé ; c'est une nécessité vitale pour l'avenir de notre bassin de vie.

Cette enquête publique constitue une étape décisive. Elle intervient dans un contexte de transition écologique accélérée où le train s'impose comme l'alternative la plus crédible, la plus sûre et la plus structurante pour l'aménagement de notre territoire cévenol.

La réouverture de la ligne ferroviaire reliant Alès à Bessèges constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour l'avenir économique, social, environnemental et territorial du nord du Gard et des Cévennes. Dans le cadre de l'enquête publique engagée autour de ce projet, il apparaît essentiel de rappeler les nombreux bénéfices attendus d'une remise en service de cette infrastructure historique, longtemps structurante pour notre bassin de vie.

Cette réouverture ne relève pas d'une logique passéiste mais d'un véritable projet d'avenir, répondant aux besoins contemporains de mobilité, de transition écologique et de revitalisation des territoires ruraux.

Une réponse concrète aux besoins de mobilité du quotidien :

Le territoire desservi par l'ancienne ligne ferroviaire souffre aujourd'hui d'un enclavement progressif. De nombreuses communes et leur population, entre Alès et Bessèges, connaissent des difficultés d'accès aux services publics, à l'emploi, aux établissements scolaires et aux soins. L'absence d'alternative efficace à la voiture individuelle pénalise fortement les habitants, notamment les jeunes, les personnes âgées et les ménages modestes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de mise ligne sur le site internet de la commune (www.mairie-rousson.com) : 08/07/2026

La réouverture de la ligne permettra d'offrir, à nouveau, une solution de transport fiable, régulière et accessible, reliant efficacement les communes du bassin cévenol à Alès principal pôle économique et administratif du secteur, puis Nîmes et les lignes grandes vitesses. Elle favorisera les déplacements domicile-travail et domicile-études tout en réduisant les temps de trajet et les coûts de transport pour les habitants.

Dans un contexte de hausse durable du coût des carburants et de fortes contraintes pesant sur le pouvoir d'achat, le retour du train représente une mesure concrète de justice sociale et territoriale.

Un levier fort pour la transition écologique :

Le développement du transport ferroviaire constitue une priorité nationale et européenne dans la lutte contre le changement climatique. Le train demeure l'un des modes de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre grâce aux nouveaux matériels roulants de la Région Occitanie. Réouvrir la ligne Alès - Bessèges contribuera donc directement aux objectifs de réduction des émissions de CO₂ et de limitation du trafic routier.

Aujourd'hui, les axes routiers du secteur connaissent une circulation importante, avec ses conséquences en matière de pollution atmosphérique, de nuisances sonores et d'insécurité routière. Le transfert d'une partie des déplacements quotidiens vers le rail permettra de désengorger les routes tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Par ailleurs, la réhabilitation d'une infrastructure existante s'inscrit pleinement dans une logique d'aménagement durable du territoire. Il s'agit de valoriser un patrimoine ferroviaire déjà présent plutôt que de multiplier de nouvelles infrastructures routières coûteuses et fortement consommatrices d'espace naturel.

Un outil de revitalisation économique et touristique :

La réouverture de la ligne représentera également une opportunité majeure pour le développement économique local. Une meilleure desserte ferroviaire renforcera l'attractivité résidentielle et économique des communes cévenoles, en facilitant l'installation de nouveaux habitants, d'entreprises et d'activités.

Le territoire dispose d'atouts touristiques considérables : patrimoine minier et industriel, paysages cévenols, activités de pleine nature, tourisme vert et culturel. Le train permettra de développer un tourisme plus durable, en attirant des visiteurs souhaitant accéder au territoire sans véhicule individuel.

La connexion avec les réseaux régionaux pourra également favoriser les séjours touristiques depuis les grandes agglomérations régionales. Dans une époque où les mobilités douces et les destinations de proximité connaissent un essor important, cette ligne pourra devenir un véritable vecteur d'attractivité.

Au-delà des retombées directes, les travaux de réhabilitation eux-mêmes généreront de l'activité économique et de l'emploi local dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de la maintenance ferroviaire.

Une nécessité d'équité territoriale :

Les territoires ruraux et de montagne ont souvent le sentiment d'être oubliés des grandes politiques publiques de mobilité. La fermeture progressive des services ferroviaires a renforcé ce sentiment d'abandon et accentué les fractures territoriales.

Réouvrir la ligne Alès - Bessèges constituera un signal fort en faveur de l'égalité entre les territoires. Il s'agira de reconnaître que les habitants des Cévennes ont droit, eux aussi, à des services de transport modernes, efficaces et respectueux de l'environnement.

Cette démarche serait cohérente avec les objectifs nationaux de rééquilibrage territorial et de soutien aux villes moyennes et aux espaces ruraux. Elle répond également aux aspirations croissantes de nombreux citoyens à vivre dans des territoires moins denses, à condition qu'ils restent correctement connectés.

Résumé :

POSITIF :

Accès facilité aux services publics et aux services de soins

Lutte contre l'isolement

Continuité territoriale

Réduction de l'empreinte carbone

Sécurité routière

Préservation des sols

VIGILANCE :

- **Cadencement et amplitudes horaires** : Pour que le train soit adopté, il doit être fiable et fréquent. Adapter le cadencement aux horaires de travail et d'études (matin et soir), mais aussi des rotations en milieu de journée pour les besoins sanitaires et commerciaux.

- **Tarification incitative** : La tarification doit être pensée comme un service public. L'intégration dans le pass "liO" d'Occitanie est indispensable pour rendre le trajet compétitif face au coût de l'essence.

- **Aménagement des gares et pôles d'échanges** : Les gares ne doivent pas être de simples arrêts, mais de véritables Pôles d'Échange Multimodaux (PEM). Parkings sécurisés pour vélos, aires de covoiturage et coordination avec les lignes de bus locales sont les conditions sine qua non de la réussite.

- **Modernisation de l'infrastructure** : les travaux de rénovation de la voie doivent garantir un confort acoustique pour les riverains et une vitesse commerciale attractive.

NÉGATIF :

Réouverture en 2 tranches

Conclusion :

La réouverture de la ligne ferroviaire Alès - Bessèges représente bien davantage qu'un simple projet de transport. Elle porte une vision d'avenir fondée sur la transition écologique, la solidarité territoriale, le développement économique local et l'amélioration concrète du quotidien des habitants.

Face aux défis climatiques, énergétiques et sociaux auxquels notre territoire est confronté, il apparaît indispensable d'investir dans des infrastructures de mobilité durables et accessibles à tous. Le retour du train dans les Cévennes constituera un choix stratégique, responsable et porteur d'avenir pour les générations futures.

La réouverture de la ligne Alès-Bessèges n'est pas une dépense, c'est un investissement. Un investissement dans la jeunesse, dans l'écologie et dans la dignité de nos territoires ruraux.

Nous avons la responsabilité de préparer le monde de demain. Ce monde sera celui de la mobilité partagée et décarbonée. Refuser ou retarder ce projet reviendrait à condamner ce territoire à un déclin lent mais certain. Au contraire, le retour du train est le signal fort d'un renouveau attendu par des milliers d'habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, émet un avis pleinement favorable et sans réserve** à la demande d'autorisation environnementale relative à la réouverture de la ligne Alès - Bessèges.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ghislain Chassary



La secrétaire de séance

Christelle Lozano



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de mise ligne sur le site internet de la commune (www.mairie-rousson.com) : 08/07/2026